

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNE D'OSSEY LES TROIS MAISONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 février 2012**

Date de la convocation :  
3 février 2012  
Date d'affichage :  
3 février 2012

L'an deux mil douze,  
le neuf février à vingt heures,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur François ETCHETO, Maire.

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : François Etcheto, Jean-Marie Marcilly, Philippe Didierjean,  
Isabelle Tripier, Isabelle Velut, Peggy Ruffier, Yanic Ruch,  
Corine Lefeuvre, Agnès Frontini, Michèle Lebrun.

Absents : Marie Marcilly, Antoine Vereecke, Xavier Nicolas,  
Jean-Paul Govin, Sébastien Lecrique.

Mme Isabelle TRIPIER a été nommée secrétaire.

**OBJET : Vœu – Mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine**

Monsieur le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra, à terme, de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Ossey, le 13 février 2012

Le Maire

